



Rapport d'activités 2015

La préservation des milieux aquatiques

La maîtrise du ruissellement et la gestion des inondations

La communication et la sensibilisation à la préservation de la ressource

Sommaire

A) L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE	5
1. Un établissement chargé d'assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau	6
2. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2015	7
3. L'équipe technique de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2015	8
B) LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE EN 2015	9
1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin versant	10
2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention des inondations	11
3. Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle	18
4. Le partage des connaissances et la sensibilisation environnementale	29
C) LE BILAN FINANCIER 2015 DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE	30
1. Synthèse générale	31
ANNEXE.....	37



Edito du Président



Mesdames, Messieurs,

Le schéma d'aménagement des eaux de la vallée de la Bresle a été soumis à enquête publique, entre novembre et décembre 2015.

La Commission locale de l'eau a fait consensus pour trouver et aboutir à un document final qui soit le reflet des exigences nécessaires sur notre bassin pour atteindre le bon état de nos eaux souterraines et superficielles.

A l'heure où je vous écris cet édit, je peux vous l'annoncer en connaissance de cause, la Commission locale de l'eau, suite à ces différentes phases de consultation, a entériné le projet de SAGE, le 10 mars 2016.

Nous attendons maintenant avec impatience l'arrêté interpréfectoral qui viendra conclure ces nombreuses années de travail à la co-construction de ce projet destiné à préserver la qualité de nos eaux comme à la prévention des risques d'inondation sur ce territoire.

Il est bien évident que le travail ne s'arrête pas pour autant là, puisque la mise en œuvre va maintenant focaliser les moyens de l'Institution interdépartementale. Ainsi, dans ce cadre, l'Etablissement public territorial du bassin de la Bresle, structure porteuse du SAGE, va maintenant impulser les actions destinées à l'atteinte des deux objectifs cités précédemment. Ce travail est important et mérite une mobilisation à la hauteur des enjeux de ce bassin ; nous avons tous, acteurs de ce territoire, des efforts à fournir pour conduire un aménagement durable de notre territoire.

Les derniers évènements climatiques de 2016 n'ont, certes, pas touché notre bassin, il n'en reste pas moins que ces manifestations climatiques devraient se reproduire à l'avenir avec certainement plus de force que ce que nous avons connu par le passé. Ces orages d'été, violents, parfois dramatiques ont un coup social et économique très difficilement acceptable.

Derrière ce simple exemple lié, il est aisé de percevoir tout l'enjeu des politiques de demain. Elles consisteront à bien sûr réduire les risques d'inondation mais aussi, et dans une certaine mesure, à les faire accepter, voire à améliorer la résilience, c'est à dire la capacité de notre bassin de vie à se relever après de tels évènements. Dans le cadre de cette nouvelle et indispensable politique locale de l'eau que nous avons voulue -le SAGE- il est temps de nous investir dans sa mise en œuvre pour que les générations qui nous succéderont puissent bénéficier d'un environnement de qualité, durable et préservé.

Vous en souhaitant une agréable lecture.

Chaleureusement,
Emmanuel MAQUET



A) L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

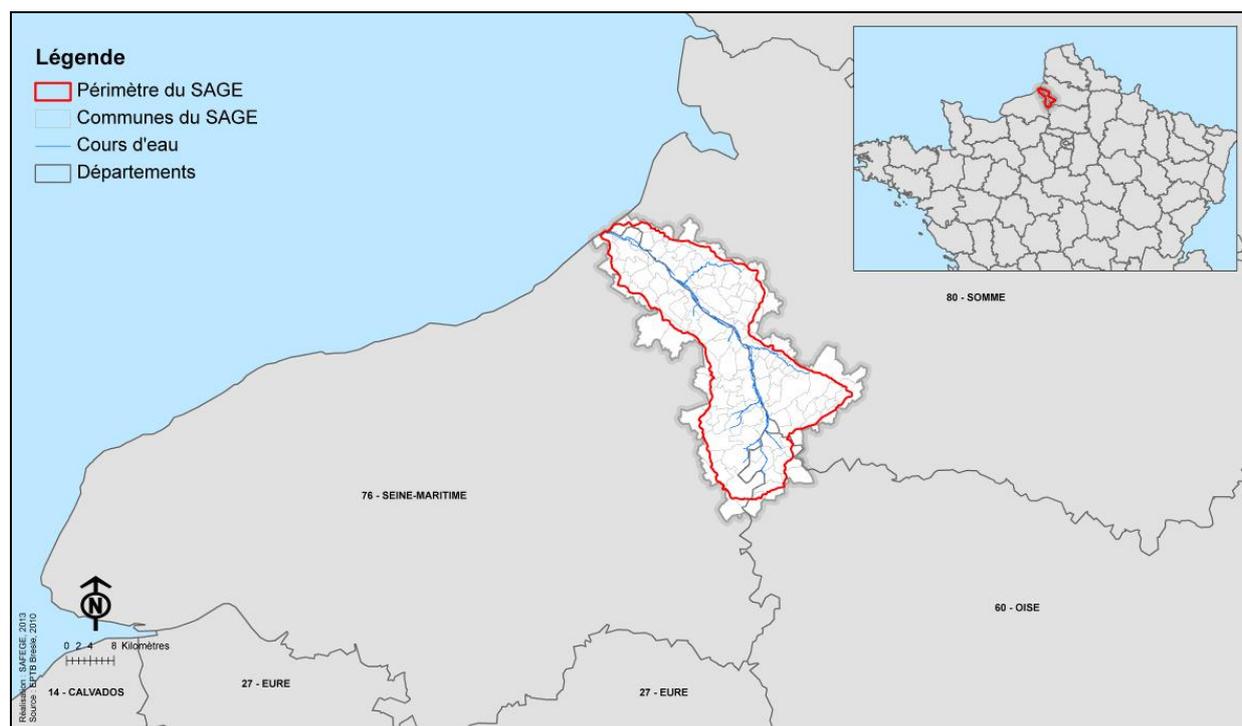
par arrêté du Préfet coordinateur de bassin en date du 19 avril 2007



1. Un établissement chargé d'assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau

L'Institution interdépartementale de la Bresle est reconnue "Etablissement Public Territorial de Bassin" depuis 2007. Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à exercer des missions définies au L.213-12 du code de l'environnement : prévention et lutte contre les inondations, recherche d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, préservation et gestion des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le bassin versant, territoire cohérent pour décliner la politique de l'eau.



Vers une gestion équilibrée de la ressource en eau

L'eau est une ressource indispensable pour le **développement des territoires de demain**, mais un usage non maîtrisé conduit à la fragiliser. Sa gestion repose donc sur un équilibre durable entre l'ensemble des besoins humains et sa préservation. Les principes de base de la gestion de l'eau en France repose sur une gestion décentralisée au niveau des bassins versants, territoires cohérents de solidarité entre tous les acteurs du cycle de l'eau.

Depuis 1995, l'EPTB de la Bresle anime et agit en faveur d'une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques au niveau du bassin versant. Il assure notamment des missions d'information, de conseil, d'accompagnement, d'animation et de sensibilisation ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence.

Depuis 2006, l'Institution est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée de la Bresle.

Et demain...

L'élaboration du SAGE de la vallée de la Bresle s'achève pour laisser place à **sa mise œuvre** qui consiste à décliner les dispositions et à appliquer les règles.



L'Institution interdépartementale de la Bresle sera la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. Sa forme juridique actuelle n'étant plus en adéquation avec la réglementation future, sa transformation en syndicat mixte est nécessaire.

L'année 2016 et l'année 2017 seront marquées par une communication accrue auprès des communes et intercommunalités afin de préparer au mieux leur adhésion au futur syndicat mixte.

2. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2015

L'Institution interdépartementale est une entente interdépartementale qui compte parmi ses membres trois départements : la Seine-Maritime, la Somme et l'Oise. Le conseil d'administration se compose de quinze conseillers départementaux et fonctionne avec un bureau composé de 5 membres dont la présidence est assurée depuis 2015 par M. Emmanuel MAQUET, conseiller départemental du canton de Friville-Escarbotin, par ailleurs, maire de Mers-les-Bains.

Somme	Seine-Maritime	Oise
 <p>Emmanuel MAQUET Président de l'Institution interdépartementale, Conseiller départemental du canton de Friville-Escarbotin</p>	 <p>André GAUTIER Conseiller départemental du canton de Dieppe 1</p>	 <p>Martine BORGEO Conseillère départementale du canton de Grandvilliers</p>
 <p>Maryline DUCROCQ Conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin</p>	 <p>Blandine LEFEBVRE Conseillère départementale du canton de Dieppe 2</p>	 <p>Nicole COLIN Conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudouin</p>
 <p>Delphine DAMIS-FRICOURT Conseillère départementale du canton de Gamaches</p>	 <p>Michel LEJEUNE Conseiller départemental du canton de Gournay-en-Bray</p>	 <p>Gérard DECORDE Conseiller départemental du canton de Grandvilliers</p>
 <p>Marc DEWAELE Conseiller départemental du canton de Poix-de-Picardie</p>	 <p>Marie LE VERN Conseillère départementale du canton d'Eu</p>	
 <p>Isabelle DE WAZIERS Conseillère départementale du canton de Poix-de-Picardie</p>	 <p>Yvette LORAND-PASQUIER Conseillère départementale du canton de Neufchâtel en Bray</p>	
 <p>Nathalie TEMMERMANN Conseillère départementale du canton de Flixecourt</p>	 <p>Virginie LUCOT-AVRIL Conseillère départementale du canton de Gournay-en-Bray</p>	

Toutes les délibérations et les comptes-rendus des séances du Conseil d'administration qui se sont déroulées en 2015 (les 18 février, 11 mars, 16 juin et 23 novembre), comme pour les années antérieures, sont en libre téléchargement sur le site internet de l'Institution à l'adresse suivante :

http://www.eptb-bresle.com/3-deliberation-de-l-eptb/C_3-telechargements.html



3. L'équipe technique de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2015

L'Institution interdépartementale est dotée d'une cellule technique de 6 personnes dont 4 ingénieurs :

Directeur et chargé de mission Natura 2000 : M. Jean-Philippe BILLARD

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Chargé de projet "agro-environnemental" : M. Charles-Édouard MACKELBERG

mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

Assistante administrative et comptable : Mme Stéphanie de SAINT GERMAIN

institution.bresle@wanadoo.fr

Chargée de l'animation du SAGE : Mme Julie LECOMTE

lecomte.institution.bresle@orange.fr

Chargé de mission "restauration de la continuité écologique et zones humides" : M. Pierre-Marie MICHEL

michel.institution.bresle@orange.fr

Agent de surveillance piscicole : M. Tony MACQUET

institution.bresle@wanadoo.fr



B) Les principales actions de l'Institution interdépartementale en 2015



1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin versant

1.1. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle, feuille de route de l'Institution interdépartementale

L'Institution interdépartementale est la structure porteuse du SAGE, document de planification qui a pour but de préserver et reconquérir le bon état des eaux afin que tous ses usages puissent être réalisés sans préjudice pour l'Homme et son environnement actuel comme futur.



Avancement du SAGE

L'année 2015 a été marquée par la fin des procédures de consultations, d'adoption et d'approbation du SAGE.

Les remarques émises durant la phase de consultation des assemblées publiques et personnes associées (avril à novembre 2014) ont été intégrées au document du SAGE avant l'enquête publique (décembre 2015). Les remarques émises durant celle-ci ont été reprises ou expliquées lors de réunions ou rencontres spécifiques.

D'autres moments d'échanges et d'explications sur cette politique de l'eau propre au bassin de la Bresle sont d'ores et déjà prévus avec les différents acteurs de l'eau (agriculteurs, services de l'Etat...).

La Commission Locale de l'Eau a adopté son SAGE de manière définitive le 10 mars 2016 et l'a envoyé en préfecture.

Parallèlement à son achèvement, un plan de communication est en phase de finalisation. Il servira à adapter les supports et les actions de communication en fonction des acteurs et permettra d'exposer une stratégie claire concernant le déroulement du SAGE. La communication est un élément essentiel à développer durant cette phase de réalisation pour garder un dynamisme constant et évaluer les actions du SAGE.

Mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE qui se profile en 2016 est déjà effective puisque de nombreuses actions sont portées par l'Institution et ses différents chargés de missions.

En 2015, deux dispositions du SAGE ont été particulièrement amorcées :

- **Disposition 9 : le développement de l'agriculture biologique sur le territoire** : un état lieux a été finalisé grâce aux acteurs socioprofessionnels de cette filière « bio » avec, à la clé, un projet de plan d'actions qui sera présenté pour validation par la commission thématique agricole qui se construit sur le bassin.
- **Disposition 11 : réduire l'usage des pesticides** : l'Institution a décidé d'accompagner les communes vers ce changement qui aboutira, à terme, à l'interdiction de l'utilisation des pesticides pour 2017. Cet accompagnement a débuté par un questionnaire envoyé à chaque commune pour faire un état des lieux des pratiques. La deuxième étape a permis l'organisation d'une journée d'information en décembre 2015 et, en 2016, les premiers plans de désherbage ont pu débuter toujours grâce au soutien technique de l'Institution (rédaction de cahiers des charges, aides à la constitution des dossiers de financement, suivi du bureau d'étude...).



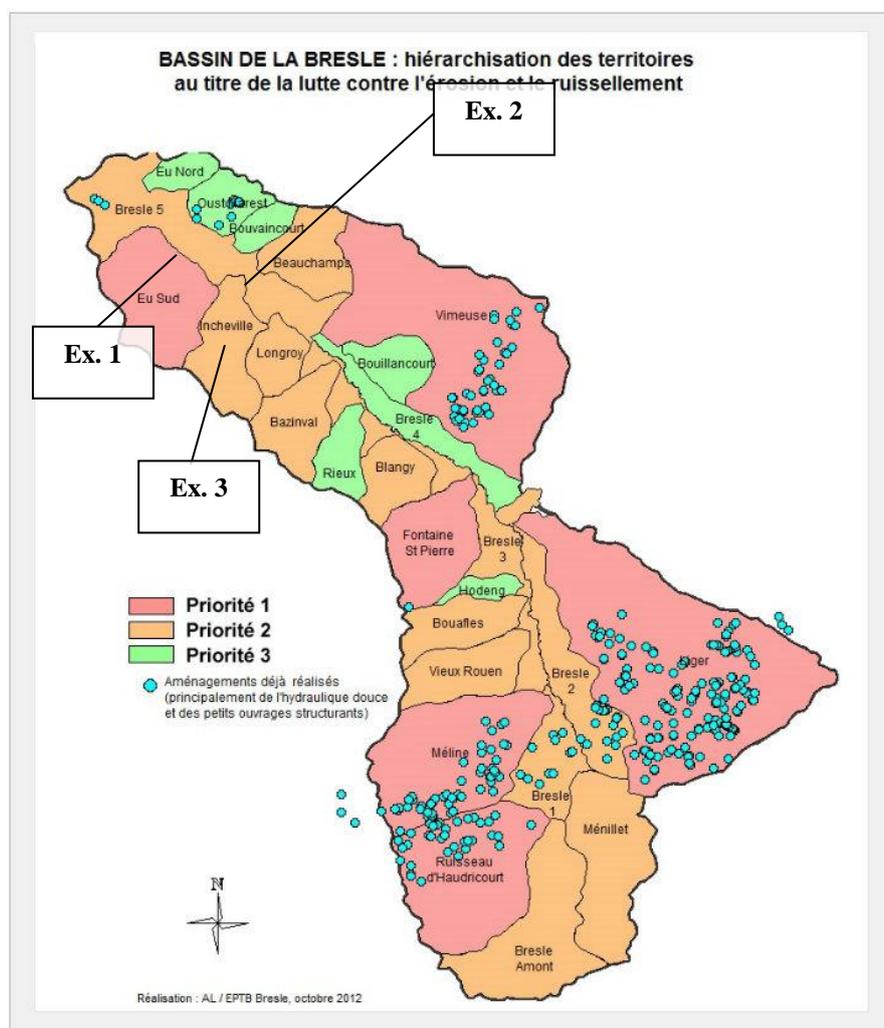
2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention des inondations

2.1 Prévenir les risques d'inondation : la maîtrise de l'érosion et des ruissellements

2.1.1. Les études et les travaux hydrauliques par sous-bassin versant

La gestion du ruissellement et de l'érosion doit se faire sur une échelle cohérente, à savoir les bassins versants topographiques. En 2012, chaque sous-bassin de la Bresle a été caractérisé selon plusieurs enjeux : la protection des biens et des personnes, *l'impact sur les eaux souterraines et les eaux superficielles*.

Le croisement de ces trois enjeux a permis d'élaborer une carte de priorité des territoires au titre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements.



Cette carte, présentée ci-contre, sert de base de travail à l'Institution pour la priorisation des projets à porter.

Sont résumés, ci-après, les principaux dossiers, intitulés "Ex." pour "exemple", au titre desquels l'Institution a apporté un soutien technique et administratif sur l'année 2015.

Malgré les priorités d'action de l'EPTB dans ce cadre, **l'Institution Bresle reste, bien évidemment, à l'écoute des collectivités qui souhaitent s'engager pour prévenir leur territoire de tout risque d'inondation.**



Ex 1 Réalisation des travaux d'hydraulique douce sur le sous bassin versant d'Eu sud (76)

Le travail d'étude engagé depuis maintenant 2 ans sur ce sous-bassin de 3 200 ha (EU, SAINT-PIERRE-EN-VAL, ETALONDES, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, LE MESNIL-REAUME, BAROMESNIL, MONCHY-SUR-EU ET INCHEVILLE) s'est conclu par un travail d'animation et de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place des travaux d'hydraulique douce préconisés dans ce cadre.



Malgré la forte réactivité de ce sous-bassin aux ruissellements et la récurrence des phénomènes (plus de 15 arrêtés de catastrophes naturelles pris sur ce bassin en 20 ans, la plupart à la suite d'inondations par ruissellements et de coulées de boues !), il n'a pas été possible de mobiliser très fortement le secteur agricole.

Avancement du projet en 2015 :

⌚ Janvier 2015 : restitution de la dernière phase (3) et rendu de l'étude

⌚ Hiver 2015 : **réalisation des travaux d'hydraulique douce (5 haies / 510 mètres + 5 fascines / 280 mètres)**

Un peu de chiffres ...

⌚ Montant des travaux : 29 708 ,40 € TTC

⌚ Plan de financement :

- 60 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
- 20 % Conseil Régional de Haute-Normandie
- 20 % communes concernées via l'Institution. Ce résiduel est en fait pris en charge par les communes d'Etalondes, Eu, Incheville et la communauté de communes Yères et Plateaux (au titre des 5 autres communes) par le biais de conventions financières avec l'Institution.

⌚ Nombre de réunions et suivi de chantiers en 2015 : 10



Implantation d'une haie sur le bassin

La genèse des travaux

Lorsque les préconisations d'aménagement sont rendues et validées par les membres du comité de pilotage, s'engage une démarche projet. Il s'agit ici de recueillir l'accord des propriétaires fonciers afin d'implanter les aménagements servant à prévenir les ruissellements. L'animation est portée par l'EPTB et aboutie, lorsqu'un consensus est trouvé, à la signature d'une convention de mandat entre le propriétaire/l'exploitant et l'EPTB Bresle prémisses de la réalisation de l'ouvrage.

Une fois l'enveloppe financière des opérations approuvées par les bénéficiaires (communes ou communautés de communes), l'EPTB inscrit ces dépenses à son budget et lance les marchés publics de travaux. La consultation terminée, les membres du COPIL retiennent l'entreprise qui réalisera l'ensemble des travaux qui sont inscrits dans les conventions de mandats signées.

Les diverses demandes de subventions se rapportant à ces travaux sont alors transmises aux partenaires financiers en vue de leur approbation. L'accord reçu, le prestataire des travaux et l'EPTB définissent un calendrier d'intervention, comme prévu dans le cadre du marché.

L'EPTB suit et accompagne l'entreprise retenue jusqu'à la réception des ouvrages puis, procède aux divers règlements pour le compte des communes ou intercommunalités aux noms desquelles il agit.



Ex 2 *Étude du sous bassin versant d'Incheville (76)*

En 2013, suite à la sollicitation de la commune d'INCHEVILLE, l'EPTB a décidé de faire émerger une nouvelle étude sur le territoire demandeur, en lieu et place de celle prévue sur le bassin de la Fontaine-Saint-Pierre. Le bassin versant d'Incheville s'étend sur 2 000 ha répartis sur 6 communes (INCHEVILLE, GUERVILLE, MILLEBOSC, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME et MONCHY-SUR-EU).



Depuis 1994, là encore, de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ces communes (inondations et/ou coulées de boues). **Un réel besoin existait en matière de prévention du ruissellement.** L'étude réalisée par le cabinet SOGETI au cours des années passées et validée en tout début d'année 2015, a permis d'arrêter un certains nombres d'ouvrages préventifs

comme curatifs à réaliser sur prévenir de ces risques à l'avenir.

Avancement du projet en 2015 :

⌚ Deuxième semestre : adoption du plan de financement des travaux d'aménagement avec définition de l'enveloppe prévisionnelle des dépenses en vue de la réalisation des travaux d'hydraulique douce.

Malheureusement, faute d'accord financier entre les différentes collectivités, la réalisation des travaux n'a pu avoir lieu en 2015, les communes concernées souhaitant une mutualisation et une solidarité hydraulique à l'échelle du bassin versant de la Bresle, mutualisation qui pourra être possible dès lors que l'Institution se sera transformée en syndicat mixte.

Les études hydrauliques lancées par l'EPTB Bresle se déroulent en plusieurs phases, de quoi s'agit-il ?

Dans un premier temps, le cabinet mandaté aura la charge de dresser un état des lieux des fonctionnements et dysfonctionnement hydrauliques du secteur. Il remettra ensuite ses conclusions lors du rendu de la **phase 1** (« **État des lieux et diagnostics hydraulique et économique** »). Après validation par le comité de pilotage, le prestataire sera alors habilité à lancer la **phase 2** intitulée (« **Étude hydraulique et orientations du schéma d'aménagement** »). Il s'agit d'une validation des actions proposées par le bureau d'études visant à réduire les désordres hydrauliques sur l'entité hydrographique concernée.

Les dernières remarques et constatations émises par les membres du Copil sont ensuite prises en compte par le prestataire qui, quelques semaines plus tard, présente l'ensemble de ses conclusions lors de la **phase 3** dite de « **finalisation du programme d'actions et d'aménagements** ». Les études laissent ensuite place, à un autre temps, le temps de l'animation que réalise l'EPTB Bresle et qui conduit à la réalisation des travaux de prévention des ruissellements.



2.1.2 Les autres actions d'animation pour prévenir les risques de ruissellements

Le programme de réhabilitation et de création de mares communales.

Les mares encore présentes jouent d'importants rôles dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant : ralentissement des écoulements, prévention des inondations, autoépuration naturelle des eaux... Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées.

Suite à l'inventaire des mares du bassin versant, réalisé en 2014, les premiers travaux de réhabilitation ont été entrepris en 2015.

Bon à savoir :

Afin d'être conseillées dans le choix d'une solution adaptée, les communes de la vallée peuvent contacter l'Institution de la Bresle. À partir d'un diagnostic de terrain, et sur la base d'échanges, l'animateur agro-environnemental de l'EPTB proposera une ou plusieurs solutions et un accompagnement permettant la création ou la réhabilitation de mares communales.

Ex 3 *Réhabilitation de la mare de la commune de Millebosc*, suivi de la démarche, projet et avancement du chantier :



L'inauguration de la mare par Mme Rodier, maire de la commune en compagnie de ses adjoints, de M. Régnier, conseiller départemental et de M. Maquet, président de l'EPTB Bresle

Avancement du projet en

2015 :

- ⌚ Juillet 2015 : réflexion et concertation sur la solution de restauration
- ⌚ Automne 2015 : temps d'ingénierie et rédaction des dossiers administratifs et financiers par l'EPTB
- ⌚ Hiver 2015/2016 : réalisation des travaux

Les retournements de surfaces infiltrantes (prairies)

En Seine-Maritime, entre 1992 et 2004, les surfaces en prairies permanentes ont perdu 38 000 hectares, soit 1 600 hectares par an au profit des surfaces cultivées. Avec des sols limono-argileux extrêmement battants et un relief assez marqué dans ce département, les risques de ruissellements se sont accrus en même temps qu'augmentaient ces modifications d'occupation des sols.



Face à ce constat le préfet de Seine-Maritime a pris un arrêté préfectoral au 31 décembre 2014 requérant l'avis des structures de bassins versants et autres structures assimilées préalablement à la destruction d'une prairie.

Ainsi en 2015, l'EPTB de la Bresle a rendu **56 avis** concernant la destruction de pâturages.

Exemple d'érosion et ruissellement suite à une destruction de prairie : les particules fines de terres (limons) ont été arrachées par le ruissellement des eaux sur le sol mis à nu et se sont sédimentées en bas de parcelle rendant la levée du maïs impossible



L'EPTB de la Bresle, dans son rôle de structure de bassin versant chargé de la lutte contre les inondations (ruissellements et érosions) souhaite attirer l'attention des pétitionnaires ainsi que celle des services de l'État sur l'incidence cumulative prévisionnelle des augmentations de retournement de ces prairies.

Dans une zone enherbée, la capacité d'infiltration du sol peut être très importante. Elle varie entre 10 et 200 mm/h alors que sur une parcelle cultivée avec une croûte de battance, elle est de l'ordre de 2 à 5 mm/h (http://www.seine-maritime.chambagri.fr/iso_album/13_fiche-zone_enherbee_a3.pdf). La réduction des surfaces infiltrantes aura pour effet d'occasionner une accentuation des ruissellements et des érosions à l'échelle du bassin versant ce qui va à l'encontre des objectifs du SAGE (objectif 3.1. "Mieux connaître et limiter le risque érosion et ruissellement").

2.2. Les implications de l'Institution en matière d'urbanisme

La prévention des risques d'inondation pouvant également être appréhendée au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme, l'EPTB Bresle veillera dès lors qu'il participera à ce travail à la prise en compte des risques d'inondation sur les territoires communaux concernés.



2.2.1. L'EPTB Bresle, une aide aux communes pour identifier les risques d'inondations dans le cadre des documents d'urbanisme



L'Institution interdépartementale, un appui aux communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme mais comment ?

Avec plus de 100 dispositions à mettre en œuvre, le SAGE Bresle est un SAGE ambitieux pour atteindre le bon état des eaux sur notre bassin. **Parmi ses dispositions, certaines, plus particulièrement, obligent à une mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE.** Afin que les communes ne soient pas obligées de revoir leurs documents une fois approuvés (c'est en effet une obligation sous 3 ans !), l'Institution, dès lors qu'elle accompagne et participe à ce travail aux côtés de la commune, apporte tous les éléments d'information pour que le document soit au regard du lien de subordination qui existe entre les deux documents tel que requit par l'article L111-1-1 du code de l'urbanisme, conforme à la loi...

2.2.2. Les avis d'urbanisme

Dans le cadre d'une transversalité et d'une complémentarité des expertises avec les services de l'Etat, les structures de bassin rendent, côté Seine-Maritime, un avis sur les permis de construire et les certificats d'urbanisme de leurs territoires. Sur le bassin de la Bresle, l'Institution interdépartementale a rendu environ, en 2015, **1 à 3 avis officiels par mois, tous départements confondus.**

Destinés à prévenir les risques d'inondation (gestion des eaux pluviales à la parcelle, maintien des haies et des mares, ...), les avis rendus par l'EPTB permettent avant tout d'initier un dialogue et de sensibiliser les pétitionnaires sur les actions à réaliser pour réduire les risques d'inondation ou de pollutions des eaux.

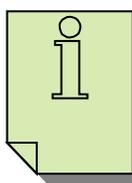
2.2.3. La gestion des eaux pluviales ; l'enjeu de demain en matière de prévention des risques

Les eaux pluviales issues des très nombreuses surfaces urbanisées sont un problème crucial aggravateur des risques de ruissellement sur le bassin.

Ainsi, lorsque les enjeux le justifient, pour toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement engendrant une imperméabilisation, il est préconisé une limitation et/ou une régulation des eaux pluviales à la parcelle.



Celle-ci peut être envisagée par différentes techniques dont l'objet est de compenser les effets négatifs de l'imperméabilisation. L'EPTB met à la disposition diverses plaquettes informatives qui donnent une idée des concepts actuels qui existent et peuvent être mis en place.



Site internet de l'EPTB Bresle :
www.eptb-bresle.com
Rubrique TELECHARGEMENT
> EAUX PLUVIALES

L'indispensable à avoir par commune ou au niveau des intercommunalités ; le schéma de gestion des eaux pluviales

Le zonage d'assainissement est rendu obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). **L'article L2224-10 de ce même code fixe les obligations liées à la gestion de ces eaux.**



En effet et grâce à la réalisation des schémas pluviaux, documents réalisés et annexés aux documents d'urbanisme (PLU, carte communale, PLUi), les communes disposeront d'un outil d'aide à la décision en matière de gestion quantitative et qualitative de ces eaux. Elles auront ainsi in fine, via le zonage et les prescriptions réglementaires qui y figureront, la faculté d'améliorer la maîtrise des ruissellements pluviaux issus des surfaces imperméabilisées de leurs territoires.



L'EPTB BRESLE accompagne également les communes du bassin versant qui le souhaitent pour la réalisation de leur schéma de gestion des eaux pluviales et reste à leur côté durant le suivi de l'étude.



3. Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle

3.1. Les travaux de restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Le fleuve Bresle et ses affluents jouissent d'un patrimoine naturel piscicole de bonne qualité avec la présence d'espèces emblématiques comme la truite de mer, la truite fario, l'anguille européenne ou encore le saumon atlantique.

Par le passé, et à des fins de productions d'énergie hydraulique, la Bresle a été détournée, rectifiée et canalisée conduisant à une dégradation et à une difficulté d'accès des habitats aquatiques.

Jusqu'en 2012, les grands salmonidés migrateurs comme la truite de mer ou le saumon ne pouvaient plus accéder qu'à 2/3 de leurs frayères, réduisant ainsi le développement de ces populations de poissons.



L'Institution, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour aider les propriétaires dans la mise aux normes de leurs moulins, met à disposition, gracieusement, un chargé de projet. L'accompagnement peut aller du simple renseignement administratif jusqu'à l'assistance à la réalisation complète des travaux, comme cela a été le cas sur 8 ouvrages depuis 2011.

L'engagement de l'Institution de la Bresle, pour accompagner les propriétaires de moulins dans la mise en place de solutions assurant la continuité écologique, a permis, depuis 2012, et à travers 6 opérations, de faciliter le passage des poissons sur une quinzaine de kilomètres de cours d'eau, à ce jour. Ces opérations ont permis, en outre, de remettre en fond de vallée et de restaurer 2,5 kms de cours d'eau.

3.1.1. Les travaux sur les ouvrages de Bouvaincourt-sur Bresle



Le moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle, construit sur un bras dérivé de la Bresle, puis modernisé au début du 20^{ème} siècle a permis d'alimenter les fonderies Delabie en énergie hydraulique grâce à deux importantes turbines.

L'ouvrage de Bouvaincourt-sur-Bresle avant travaux

supprimer en mettant en œuvre une solution fonctionnelles écologiques naturelles de la Bresle.

Inutilisées depuis plusieurs décennies, la propriétaire des ouvrages a choisi de les d'aménagement visant à restaurer les



Avant les travaux, le bief du moulin abandonné présentait un fort envasement qui ne permettait pas la reproduction des poissons et pénalisait le fonctionnement naturel du cours d'eau : l'eau stagnait et avait tendance à se dégrader.

En août 2015, les travaux ont pu démarrer par d'importantes coupes forestières pour permettre le déplacement de la rivière. Au final, c'est un nouveau lit naturel de 360 mètres de long qui sera créé pour contourner l'ancienne chute du moulin.

Cette opération a nécessité le déplacement d'environ 20 000 m³ de terre. Fait marquant par rapport aux autres opérations déjà conduites sur la Bresle, il a été choisi de n'importer aucune graine provenant de l'extérieur, les plantations d'arbres ont été réalisées en majorité à partir de boutures prélevées sur place et les sols ont été couverts grâce à une régénération spontanée de la végétation. Ceci est une garantie permettant de travailler avec des végétaux 100% locaux et sans risque d'importer des espèces envahissantes.

La Bresle dans son nouveau lit moins d'1 an après les travaux



Fin novembre, après deux mois de chantier, ce secteur de la Bresle a retrouvé sur plus de 500 mètres, un cours naturel méandrique propice au bon déroulement des phénomènes d'autoépuration des eaux. L'amélioration de la qualité des eaux et le retour des poissons devraient logiquement suivre.

Les travaux d'un coût de 380 000 € HT ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'Institution de la Bresle, soutenue financièrement par ses départements membres, a assuré le rôle de maître d'ouvrage délégué en portant la totalité des démarches administratives, techniques et financières.



Vue aérienne du chantier en septembre 2015



3.1.2. La mise en place d'un sentier pédagogique de sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides à Longroy

La préservation des milieux aquatiques et humides passe par de la sensibilisation du public et ce dès le plus jeune âge.



Pour mettre en valeur les rôles et fonctions souvent ignorés de ces milieux, l'EPTB de la Bresle a mis en œuvre avec la commune de Longroy un sentier pédagogique visant à sensibiliser le public sur ces thématiques.

Composé d' 1 panneau d'accueil et de 5 tables de lecture, le sentier est ouvert et accessible à tous, profitez-en !!

3.1.3. Partage d'expériences et mise en avant des travaux réalisés

Participation à la COP21

Avec la réussite d'opérations de réhabilitation d'écosystèmes aquatiques à Senarpont, Longroy, Bouvaincourt-sur Bresle ou encore Lafresguimont-Saint-Martin, l'expertise de l'EPTB est régulièrement sollicitée. En 2015, l'EPTB, invité par l'ONEMA et l'UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature), a participé à une table ronde lors de la COP 21, l'occasion de mettre en avant les richesses et les spécificités de notre territoire.



La Région PICARDIE récompense les travaux mis en place par l'EPTB

L'opération de renaturation de la Bresle à Senarpont est une réussite technique et sociale que la Région Picardie (désormais Hauts-de-France) a souhaité récompenser dans le cadre de ses "Initiatives régionales pour l'environnement".

Mme Damis-Fricourt, représentant l'EPTB, reçoit le prix régional (crédit : Léandre Leber/Région Hauts-de-France)



3.1.4. Le bilan des opérations déjà réalisées

Les travaux réalisés depuis 2012 sur la vallée de la Bresle ont permis de débloquent plusieurs kilomètres de cours d'eau pour les rendre accessibles aux poissons migrateurs, mais également d'assurer une restauration profonde et durable des habitats aquatiques. **L'année 2015 a fait l'objet de plusieurs bilans permettant de vérifier l'efficacité réelle des opérations. Conduits en partenariat avec l'association SEINORMIGR (Seine-Normandie Grands Migrateurs) et l'ONEMA, ces suivis ont été de deux types : réalisation de pêches électriques et suivi des frayères de salmonidés (lieux de reproduction) le long du fleuve.**

Sur Senarpont...

Pêche électrique à Senarpont

L'opération de remise en fond de vallée visait la restauration complète des fonctionnalités du fleuve sur 900 mètres. La pêche électrique a permis de mettre en avant une efficacité importante des travaux pour la truite fario : la population a été multipliée par 11 et s'est rajunie avec plus de 70% de jeunes poissons contre 10% avant les travaux : un espoir incontestable pour l'avenir.



L'observation de la localisation des frayères renseigne sur l'accessibilité du cours d'eau pour les migrateurs

Sur Longroy...

Conduite en 2014, cette opération a permis la restauration complète des fonctionnalités naturelles de la rivière sur environ 500 mètres. La pêche

électrique réalisée, en août 2015, a mis en avant la présence de jeunes saumons dans le bras de rivière alors qu'ils n'étaient pas présents dans les relevés réalisés avant les travaux.

Sur l'ensemble du cours d'eau

Historiquement bloqués en aval de Sénarpont, les poissons ne se reproduisaient pas, ou très peu en amont, du fait des difficultés d'accès.

Depuis la succession de travaux, notamment sur l'axe Saint-Léger-sur-Bresle / Sénarpont, des frayères sont régulièrement observées jusqu'à Saint-Germain-sur-Bresle laissant penser à un déplacement important du front de colonisation et donc à une augmentation significative de l'aire de répartition des salmonidés sur le fleuve.



Record



Les très bons résultats observés sur la dévalaison 2015 (**le plus important depuis 32 ans et la mise en place de cet observatoire scientifique de contrôle**) par la station salmonicole montre une forte productivité du milieu, possiblement atteinte en partie grâce aux travaux de restauration des milieux naturels et d'amélioration de l'accès aux frayères.

3.1.5. Les autres moulins de la vallée de la Bresle

Durant l'année 2015, l'animateur en charge de la thématique de la restauration de la continuité écologique sur la Bresle a rencontré plusieurs propriétaires de la vallée afin de les informer des possibilités techniques et financières d'accompagnement dans la mise aux normes des ouvrages. Aujourd'hui, et dans le cadre du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des aides financières très importantes sont possibles pour des projets visant globalement à la restauration de l'hydrosystème aquatique et à l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Des études devant conduire à la réalisation de travaux en 2017 sont déjà en cours sur 3 ouvrages situés à Oust-Marest et Vieux-Rouen-sur Bresle.

LES PERSPECTIVES :

⌚ En 2016 : l'Institution poursuivra, en partenariat avec l'ASA de la Bresle, les rencontres avec les différents propriétaires d'ouvrages afin de les informer et s'ils le souhaitent, les accompagner dans leur projet de remise aux normes de leurs ouvrages. Ces rencontres seront faites sur les trois départements qui composent le bassin versant : l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime.

3.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363



3.2.1. Le comité de pilotage découvre le site Natura 2000

Un comité de pilotage s'est tenu, le 15 juin 2015, à SENARPONT (80), sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL, maire, conseillère départementale et présidente de cette instance.

Le COPIL, lors de cette réunion de terrain, a pu découvrir des actions réalisées sur le site Natura 2000 en tournant par demi-groupe et alternativement sur le larris communal d'Inval-Boiron (80), géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, sur lequel un contrat Natura 2000 est en œuvre mais aussi sur le site restauré au titre de la continuité écologique de Senarpont, site présenté par l'EPTB Bresle, qui a porté le projet.

Accueil par Mme la Présidente du COPIL avant d'effectuer les visites de terrain...



Le 28 août 2015, dans le cadre de la complémentarité des actions de



restauration de la continuité écologique et des enjeux liés à Natura 2000, **les membres du COPIL ont été invités à participer à une pêche électrique organisée par l'EPTB Bresle sur Senarpont (80).**

Cette pêche a permis de montrer l'intérêt de l'action de renaturation qui a été lancée sur le site pour les espèces et les habitats aquatiques et humides inscrits au réseau Natura 2000. Sur ce site, les aménagements ont permis de constater qu'ils représentaient un réel intérêt pour, notamment, les poissons grands migrateurs, comme le saumon atlantique, espèce classé dans le cadre du réseau européen Natura 2000.

3.2.2. Natura 2000 permet de sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes

Les invasions biologiques sont considérées aujourd'hui comme une très grande menace pour la biodiversité au même titre que les conséquences du changement climatique.

Ces espèces qui ont la particularité d'être résistantes et très adaptables à de nouvelles conditions de vie, sont susceptibles, si elles ne trouvent pas dans leur nouvel environnement, de concurrents ou de prédateurs, de se développer de manière excessive, souvent au détriment des espèces indigènes, c'est à dire présentes naturellement dans les milieux naturels sous nos latitudes.

Identifié comme un enjeu du DOCOB, l'Institution de la Bresle a organisé, le 1^{er} octobre 2015, à destination des organismes gestionnaires des milieux aquatiques du bassin, une demi-journée de sensibilisation sur ces espèces au fort pouvoir de colonisation.



Organisée par l'EPTB Bresle, la sensibilisation à ces EEEv a été menée par le Conservatoire botanique national de Bailleul et son chargé de mission, M. Aymeric Watterlot

La renouée du Japon est une des plantes exotiques que l'on rencontre fréquemment en bord de cours d'eau ou dans les lieux remaniés et qui devient difficile à éradiquer si elle n'est pas prise lors de ses tout premiers stades de développement...



3.2.3. Les principales dates à retenir...

- le 19 mars 2015 : rencontre technique avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour préparer l'animation du site Natura 2000 en 2016.
- les 29 mai et 1^{er} juin 2015 : 2 journées d'animation organisées par le CENP, pour sensibiliser à l'enjeu de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce site ; découverte du site des larris de Saint-Aubin-Rivière par 67 enfants de la vallée.
- le 15 juin 2015 : déroulement du Comité de pilotage Natura 2000 n°9 sur le terrain (Senarpont) : visite de deux sites naturels ayant fait l'objet d'une prise en compte des enjeux Natura 2000 (larris calcicole d'Inval-Boiron et site renaturé de Senarpont).



📅 26 mars 2015 : arrêté ministériel portant zone spéciale de conservation le site Natura 2000 FR2200363.

- les 4 et 5 puis 10, 11, 12 et 13 août 2015 matin et/ou soir : prospections d'écrevisses à pieds blancs préalablement aux travaux de RCE programmés par l'EPTB en 2015 sur différents ouvrages de la vallée.

- le 2 septembre 2015 : réunion à Amiens à la Chambre d'agriculture de la Somme dans le cadre de l'élaboration du PAEC Picardie pour la campagne 2016.

- le 1^{er} octobre 2015 : organisation, en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, de la formation de sensibilisation des gestionnaires des milieux aquatiques du bassin de la Bresle, concernés par le site Natura 2000, à la reconnaissance et aux méthodes de gestion ou d'éradication des espèces exotiques envahissantes végétales (EEEv).

- le 25 novembre 2015 : présentation devant les membres techniques de la commission **régionale** agroenvironnementale **climatique** (CRAEC) à Amiens de la candidature de l'EPTB Bresle à l'animation des futures MAEC 2016

- le 30 novembre 2015 : présentation devant les membres techniques de la commission **régionale** agroenvironnementale **climatique** (CRAEC) à Rouen de la candidature de l'EPTB Bresle à l'animation des futures MAEC 2016

3.3. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'Observatoire des Migrateurs Amphihalins de l'ONEMA, année 2015

Rédaction : Quentin Josset, ONEMA

Suivi scientifique ONEMA à la station de Eu (photo JLouis Fagard, ONEMA)

Dans le cadre du partenariat avec l'ONEMA, depuis 2006, l'Institution participe au **Suivi scientifique mis en œuvre par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur la Bresle.**



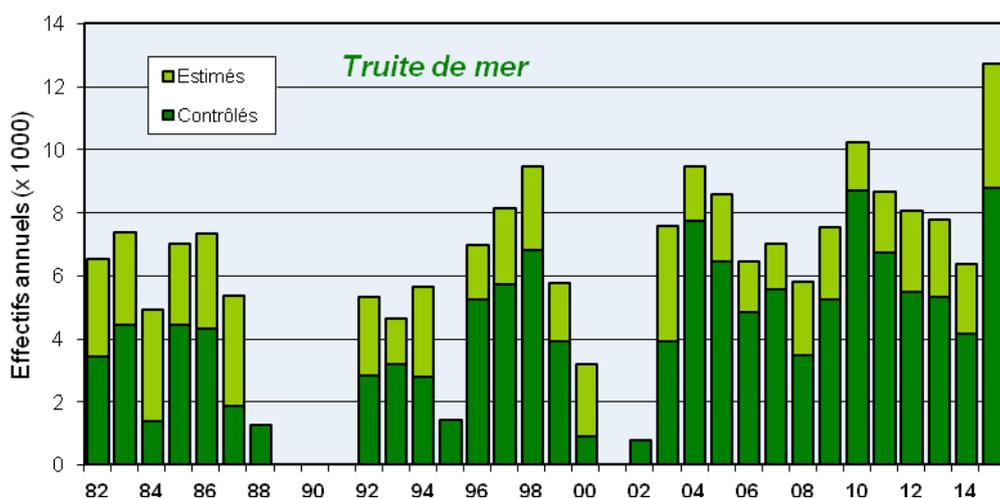
3.3.1. Les résultats de 2015

Les **contrôles à la descente** concernent à la fois les adultes qui ont fini de frayer et les juvéniles qui partent grossir en mer après 1 ou 2 années de vie en rivière.

- 8 778 truites de mer et 1 968 saumons, juvéniles pré-smolts et smolts, ont été contrôlés au printemps 2015.

Après prise en compte de l'efficacité du contrôle à Beauchamps, différente pour les deux espèces, **les effectifs réels de smolts produits en 2015 sur le bassin de la Bresle sont estimés à 12 722 truites de mer (6 958 en moyenne depuis 1982) et 8 200 saumons (3 442 en moyenne).**

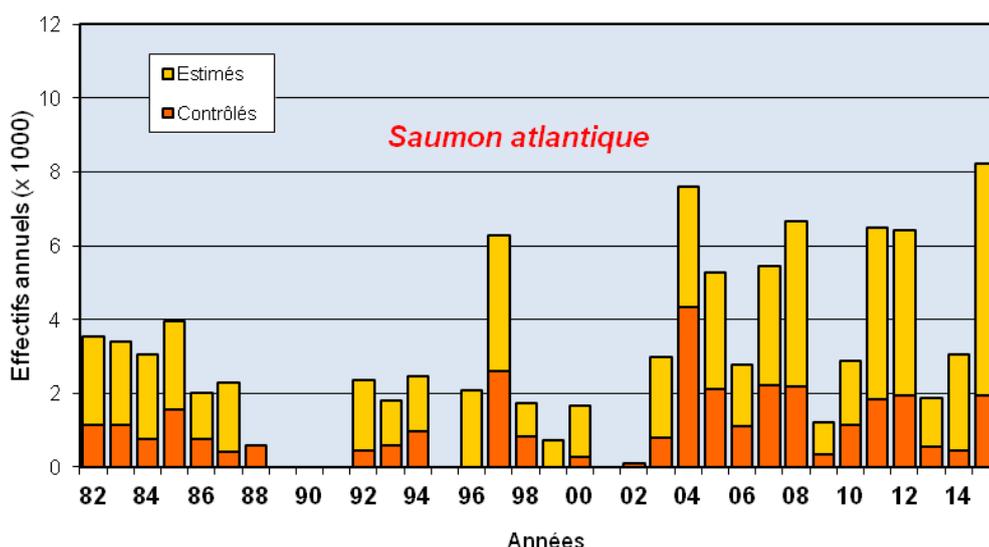




STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS (=juvéniles) – BEAUCHAMPS – TRUITE DE MER
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2015

Pour la truite de mer, comme pour le saumon, la dévalaison 2015 est la plus importante de la série, depuis le début du suivi en 1982.

En terme de tendances, il est à noter que, pour les deux espèces, la moyenne des dévalaisons de la dernière décennie est nettement supérieure à la moyenne des deux décennies précédentes : x 1.6 pour la truite, x 1.4 pour le saumon.



STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS – BEAUCHAMPS – SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2015

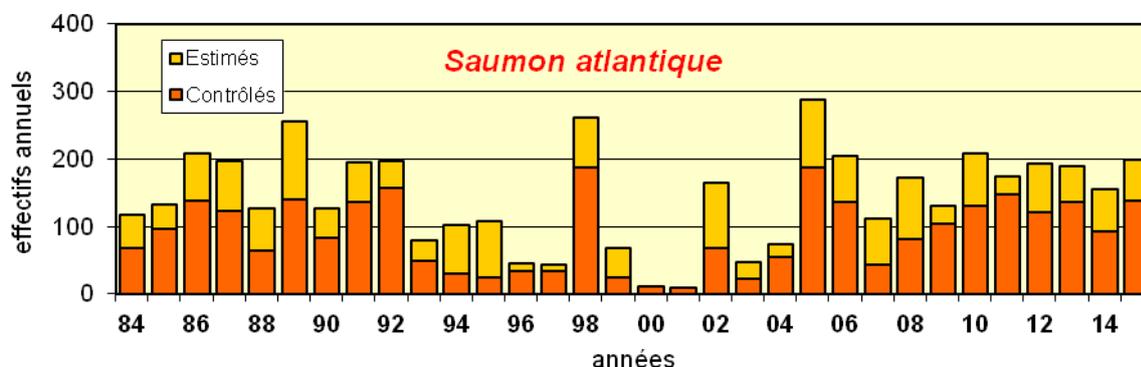
- S'agissant des adultes redescendant en mer après la fraie, 388 truites de mer et 16 saumons, adultes bécards, ont été interceptés à la descente durant l'hiver 2014 / 2015, dont 235 avaient été marqués en montée dans le courant de l'année 2014.

Rappelons que la capture des bécards a pour finalité essentielle d'évaluer l'efficacité du contrôle à la montée, indispensable à une estimation correcte des flux de géniteurs pénétrant chaque année dans la rivière. En 2014, l'efficacité est évaluée à 58.2%.

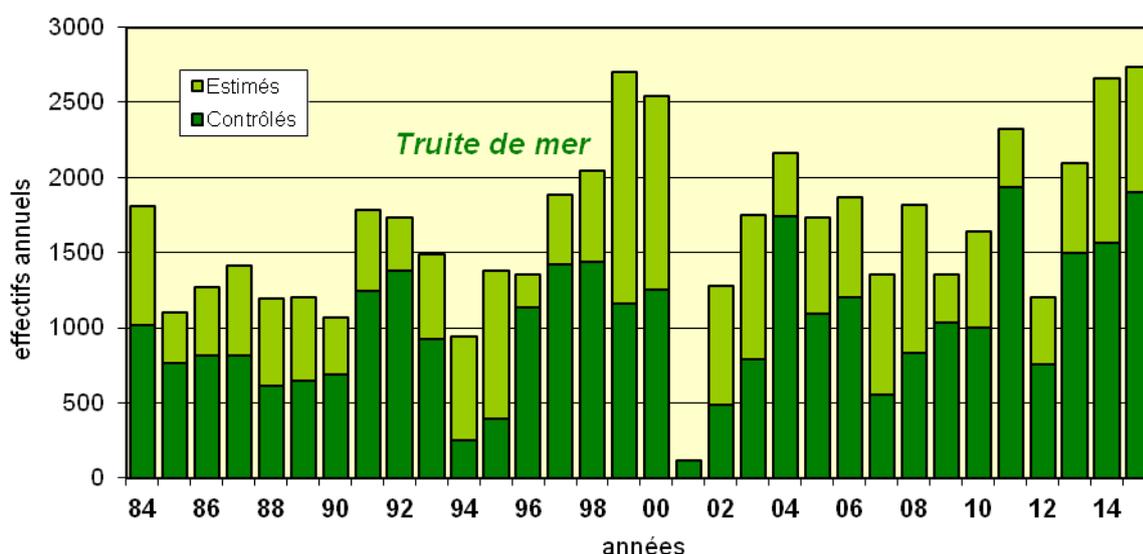
Le bilan des remontées de 2015 est de :



- **1 904 truites de mer et 138 saumons contrôlés** soit, après correction de l'efficacité du piège, sur la base d'un pourcentage de poissons marqués de 69.5% en 2016, **une remontée réelle estimée à 2 740 truites et 199 saumons**, effectifs supérieurs à la moyenne (1 676 individus de 1984 à 2014) pour la truite de mer (meilleure année de la série), comme pour le saumon (151 individus de 1984 à 2014).



STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES – EU – SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1984 / 2015

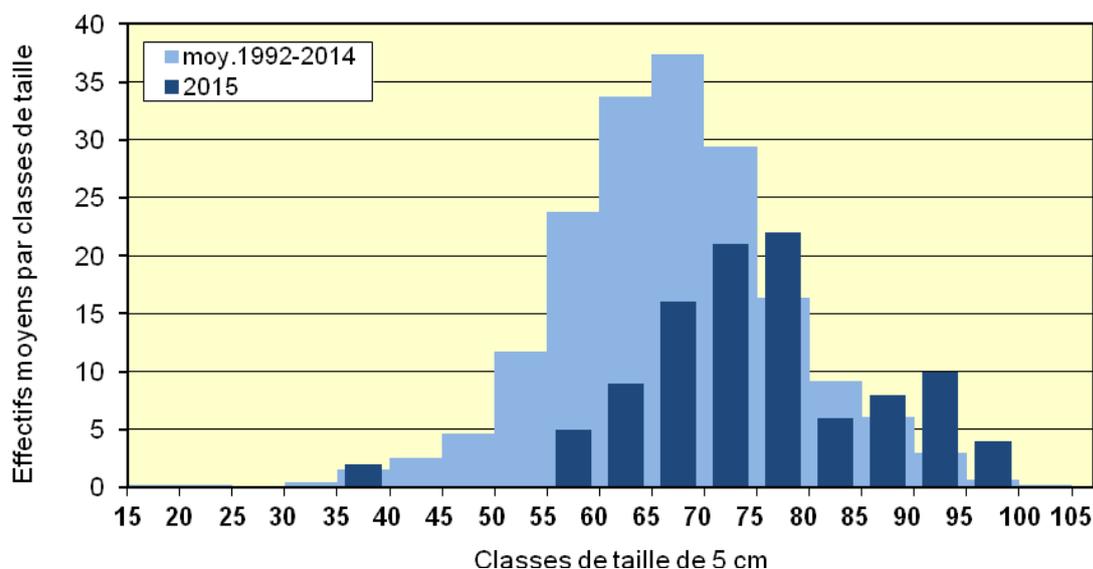


STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES – EU – TRUITE DE MER
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1984 / 2015

Pour ce qui concerne l'Anguille, **103 individus ont été contrôlés en descente**, à Beauchamps, sur les 6 mois de la campagne de piégeage des salmonidés migrateurs 2014-2015.

Les individus capturés au printemps 2015 sont nettement plus grands que la moyenne : la taille moyenne s'établit à 75.3 cm en 2015, contre 68.1 cm sur les 3 décennies précédentes ; ce qui ne doit pas être interprété comme une augmentation effective de la taille des individus de la Bresle, mais plutôt comme la conséquence du vieillissement de la population, comme le révèle l'analyse des structures de tailles.



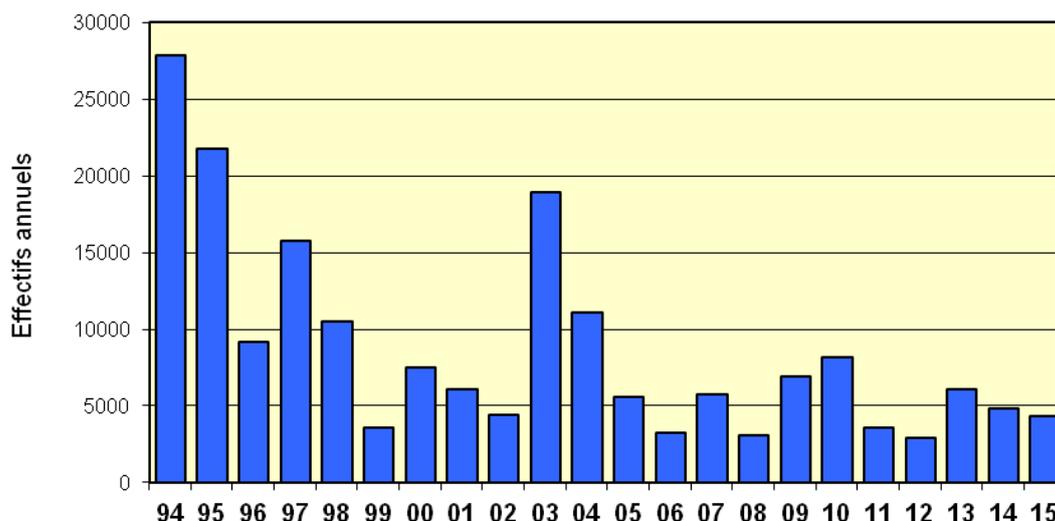


STACOMI BRESLE - Effectifs moyens contrôlés par classes de taille 1992 / 2015

Quant aux anguillettes de montaison, 4 320 individus ont été capturés à Eu, à la montée. 2015 se place donc nettement en dessous de la moyenne des 5 dernières années (5 075 individus de 2010 à 2014).

Sur les 22 années de suivi, on observe une tendance très nette de diminution des effectifs de montée, avec plus de 27 000 individus au début du suivi en 1994 et environ 5 000 sur les dernières années. Les fortes remontées de 2003 et 2004 doivent être replacées dans leur contexte, et sont très probablement la conséquence de l'amélioration de la rampe à anguillettes, suivie de son franchissement par des individus s'étant concentrés à l'aval.

Le recrutement de l'anguille sur la Bresle semblerait donc être trop faible pour compenser les départs en mer des plus vieux individus. Des efforts devraient donc être consentis, notamment pour améliorer le franchissement des premiers obstacles à la montée.



STACOMI BRESLE - Capture des Anguilles de montaison
Effectifs contrôlés 1994 / 2015



3.3.2. En guise de conclusion pour cette année

Pour les salmonidés migrateurs, l'année 2015 se caractérise par :

- **une dévalaison record pour la truite de mer et le saumon, pour lesquels 2015 constitue la meilleure année de la série**
- **une remontée d'adultes de très bon niveau pour la truite de mer, et satisfaisante pour le saumon, dont les chiffres se situent là-aussi dans les « bonnes années »**

Pour l'anguille, l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de la faiblesse des effectifs, constatée depuis 15 ans.



4. Le partage des connaissances et la sensibilisation environnementale

4.1. Les animations "environnementales"

4.1.1. L'éducation à l'environnement

a) Le programme d'animation

Depuis plus de 10 ans, l'Institution propose des animations de sensibilisation à l'environnement et aux milieux aquatiques. Ces animations intitulées « Au fil de la Bresle » sont réalisées par le CPIE 80 Val de Somme via une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Les scolaires (de la maternelle au lycée) sont la cible prioritaire de ces animations.



Afin que le coût journalier d'une animation ne soit pas un frein, l'EPTB prend à sa charge 75% de son montant.

Avec ce programme de sensibilisation environnementale, les enfants sont pleinement acteurs de leur animation

Malheureusement tout comme 2014, l'année 2015 a subi une restriction budgétaire (le budget « animations environnementales » passant de 16 000 à 10 000 euros), ce qui entraîna une baisse des participations et des participants.



b) Une baisse des animations

En 2015, et comme attendu, une forte baisse s'est fait ressentir puisqu'au total, **47 animations « environnementales » (943 personnes) ont été dispensées à l'initiative de l'Institution dans le cadre des différentes thématiques proposées.**

L'ensemble des animations est détaillé en annexe.

Ces animations sont faites pour et avec de nombreux partenaires ou prestataires, dont le Département de la Somme, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Festival de l'Oiseau, les Fédérations Départementales de pêche, les établissements scolaires de la vallée...

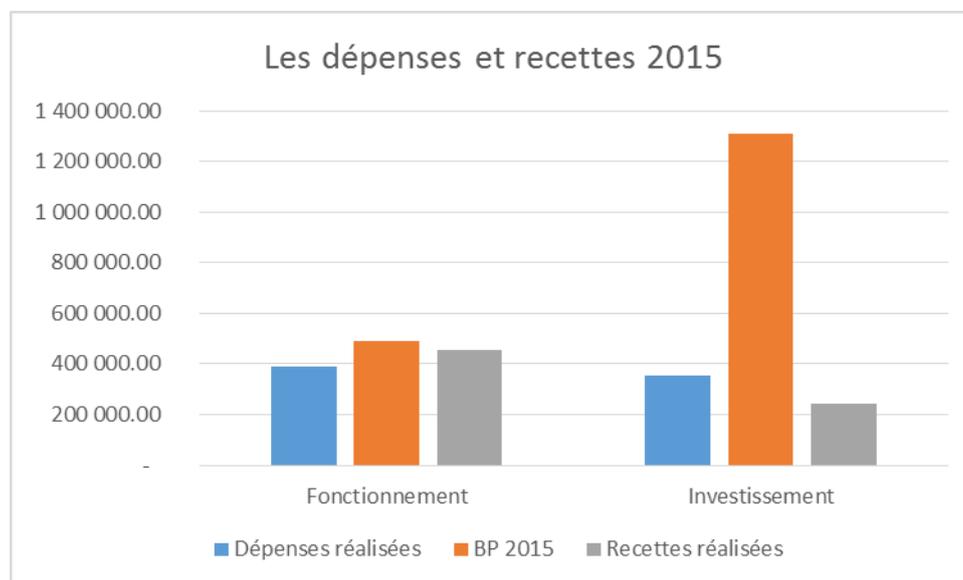


C) Le bilan financier 2015 de l'Institution interdépartementale



1. Synthèse générale

Le compte administratif 2015 de l'Institution présente un résultat d'exercice global négatif de 44 525,49€ (+135 971,28€ en 2014, -64 519,45€ en 2013, -103 404,97€ en 2012). Le résultat de la section de fonctionnement est de +66 687,39€ et de -111 212,88 € pour la section d'investissement.



Les dépenses de fonctionnement de l'année 2015 représentent 52,17% de l'ensemble des dépenses constatées au compte administratif. Les dépenses d'investissement s'établissent quant à elles, à 47,83%.

Les années précédentes, la part des dépenses de fonctionnement était supérieure au ratio de 2015 : 65,5% en 2014 et 75,5% en 2013. L'Institution réoriente ses politiques en fonction des enjeux du bassin, enjeux de préservation des masses d'eau qui appellent des dépenses d'investissement qui devraient continuer à augmenter dans les années qui viennent.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées de charges de personnel et de frais de structure, nécessaires à **l'ingénierie apportée par l'Institution** pour la mise en œuvre de ses compétences en matière de lutte et de prévention des risques d'inondation, de protection et de préservation de la ressource en eau.

Les missions de l'institution sont réalisées en partenariat avec différents acteurs du bassin de la Bresle : communes, intercommunalités, propriétaires d'ouvrages, syndicats de bassin,...

L'Institution n'est pas propriétaire des investissements figurant dans son budget, ceux-ci étant engagés via des conventions de mandat, pour le compte d'autres collectivités ou de personnes privées.

Des frais d'études ont également été honorés en 2015 : études hydrauliques des sous-bassins versants d'Eu-Sud et d'Incheville.



Présentation globale du compte administratif 2015 de l'Institution

	Investissement	Fonctionnement	% FCT/TOTAL
Dépenses réalisées	355 093 € <i>317 463€ en 2014</i>	387 263 € <i>603 035€ en 2014</i>	52,17% <i>65,51% en 2014</i>
Recettes réalisées	243 881 € <i>432 460€ en 2014</i>	453 951 € <i>624 009€ en 2014</i>	65,05% <i>59,07% en 2014</i>
BP 2015	1 311 245 € <i>1 372 285€ en 2014</i>	489 299 € <i>777 190€ en 2014</i>	27,17% <i>36,16% en 2014</i>
% de réalisation des dépenses par section	27,08% <i>23,13% en 2014</i>	79,15% <i>77,59% en 2014</i>	

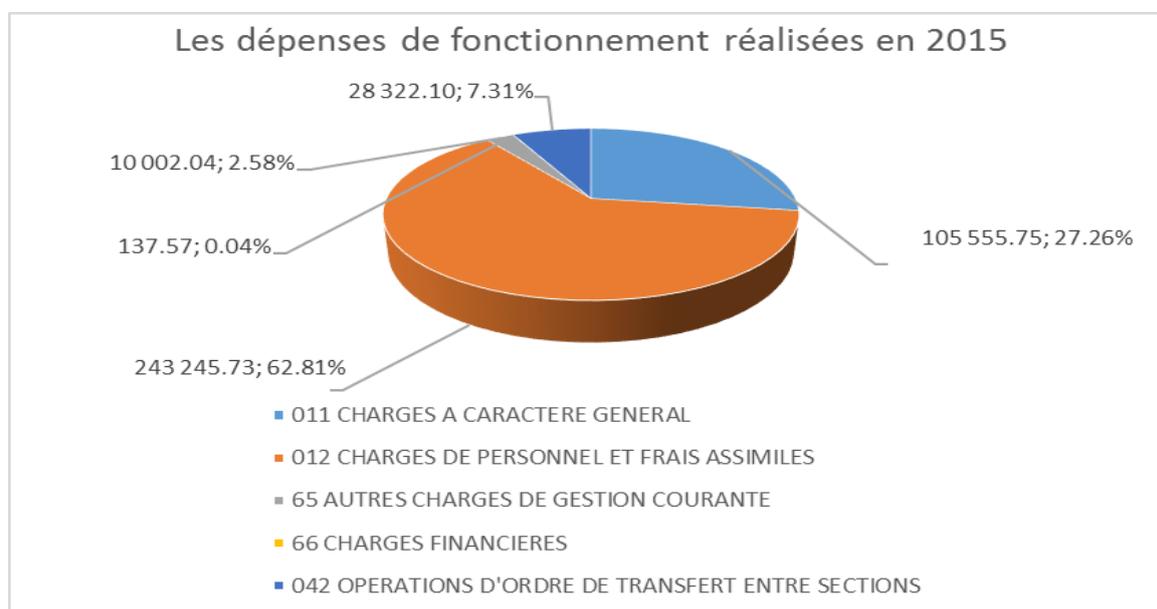
En 2015, les **taux de réalisation**, des dépenses par section, s'élèvent à **79,2% pour le fonctionnement** (proche de celui de 2014 à 77,6%), et à **27,1% pour l'investissement** (contre 23,1% en 2014).

Les dépenses de fonctionnement sont généralement, en terme de réalisation, supérieures à l'investissement notamment parce que cette section comprend des dépenses certaines comme les charges de personnels et la réalisation des études en cours. En ce qui concerne l'investissement, qui comprend essentiellement les opérations réalisées sous mandat au titre de la restauration de la continuité écologique comme au titre des travaux de lutte contre les ruissellements (aménagements d'hydraulique douce et ouvrages structurants sur les sous-bassins), les inscriptions faites au budget primitif comprennent l'ensemble des dépenses qui seront effectives sur ces opérations, généralement étalées financièrement sur plusieurs années. Pour rappel, ces opérations ne génèrent aucun besoin de financement de la part de l'Institution, elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

La part des dépenses de fonctionnement représente 52,17% des dépenses totales de l'exercice. Comme indiqué plus haut, ce ratio tend à diminuer, notamment du fait des opérations sous mandats d'investissement, qui prennent une part significative dans l'activité de l'Institution.

1.1. Analyse des dépenses

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement



La majeure partie des dépenses de fonctionnement concerne des charges de personnels et assimilés. Elles représentent 63% du total de ces dépenses en 2015, contre 51% en 2014.

Les charges à caractère général représentent, quant à elles, 27% des dépenses totales de fonctionnement, donnée identique à 2014. Parmi ces charges, hormis les dépenses essentielles au fonctionnement de la structure, l'Institution a honoré la fin des marchés d'étude des sous-bassins versants d'Eu-Sud et d'Incheville ainsi que les animations environnementales sous-traitées à un prestataire extérieur.

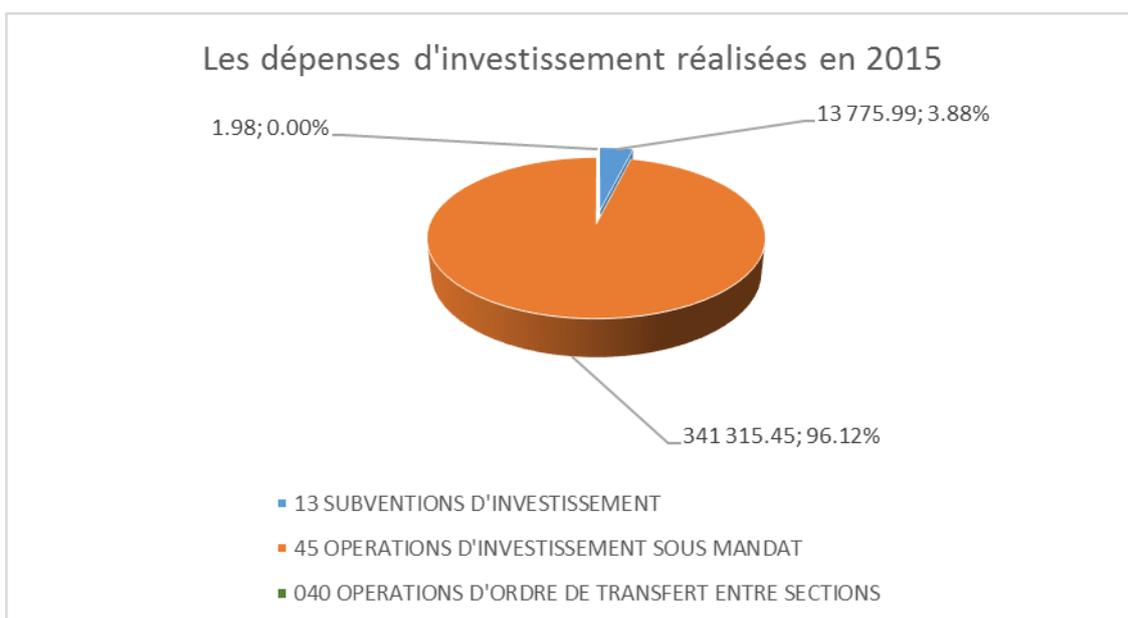
Les charges à caractère général ont été moins importantes en 2015 qu'en 2014, notamment du fait des dépenses ayant attiré à la fin du marché d'élaboration des documents du SAGE en 2014, et la non-reconduction du marché d'animation du document d'objectifs Natura 2000 en 2015. **Les charges de personnel sont moins importantes** en 2015 que les années précédentes, un poste ayant été supprimé en fin d'année 2014 et la nouvelle animatrice du SAGE n'étant arrivée qu'en mars 2015.

Enfin, **7% des dépenses de fonctionnement** de 2015 ont été consacrées aux **opérations d'ordre de transfert entre sections**, et concernent les amortissements des biens inscrits en investissement et les amortissements des charges à répartir (répartition des dépenses du marché de rédaction du SAGE et des travaux dans les locaux de l'Institution afin de ne pas faire supporter ces charges sur un seul exercice comptable) de l'année 2015. Les écritures rectificatives rencontrées dans les compte-administratifs des années 2012 à 2014 ont été soldées en 2015 par une écriture du Payeur départemental, autorisée via une directive du conseil de normalisation des comptes publics.

1.1.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 2015 sont légèrement supérieures à celles de 2014 (+11,9%), du fait de **l'augmentation des opérations d'investissements sous mandats** (chapitre 45) de restauration de la continuité écologique (à Sénarpont, à Longroy, à Oust Marest et à Bouvaincourt-sur-Bresle).

Environ 3,9% des dépenses d'investissement de 2015 concernent des reliquats d'écritures rectificatives (chapitres 13 et 040).



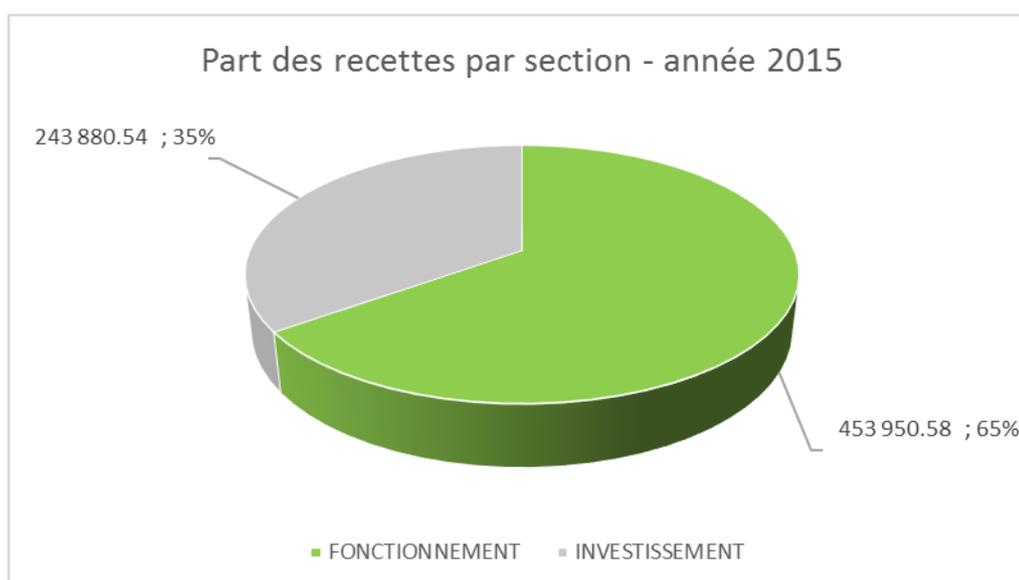
En 2015, les dépenses d'investissement ont été de 355 093€ (317 463€ en 2014, 229 678€ en 2013, 242 398€ en 2012), dont 341 315€ au titre des opérations de restauration de la continuité écologique et 13 778€ au titre des écritures rectificatives.

1.2. Analyse des recettes

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Institution de la Bresle perçoit pour son fonctionnement une participation de ses 3 Départements membres, à hauteur du plan de financement indiqué dans ses statuts, soit →

45% en provenance du Département de la Seine-Maritime,
45% en provenance du Département de la Somme et
10% en provenance du Département de l'Oise.

Les dits départements ont décidé, en 2015, d'amorcer une baisse des dotations annuelles versées à l'Institution de la Bresle (- 5% en 2015 par rapport à 2014), celle-ci n'étant plus vouée à percevoir des financements des départements, mais plutôt des intercommunalités et communes de son territoire, dans une logique de restructuration qui s'avère nécessaire au regard de la loi et de l'exercice de la compétence GEMAPI.



En dehors des dotations apportées par ses départements, **l'Institution perçoit, au titre de ses missions** (finalisation et mise en œuvre du SAGE, études et travaux de Restauration de la Continuité Ecologique – RCE-, études hydrauliques et travaux de lutte contre les ruissellements, études sur la restauration des mares, Natura 2000, animations nature et pêche, suivi scientifique des poissons migrateurs), **des subventions et des participations** émanant de ses différents partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe – via les fonds FEDER-, ONEMA, Conseil régional de Picardie, certaines écoles et associations au titre des animations « nature », propriétaires concernés par la restauration de leur ouvrage situé sur la Bresle – mission de RCE-, communes et intercommunalités).

En 2015, toutes sections confondues, **les recettes se sont montées à 697 831€ et étaient à 65% des recettes de fonctionnement.**

1.2.1. Les recettes d'investissement

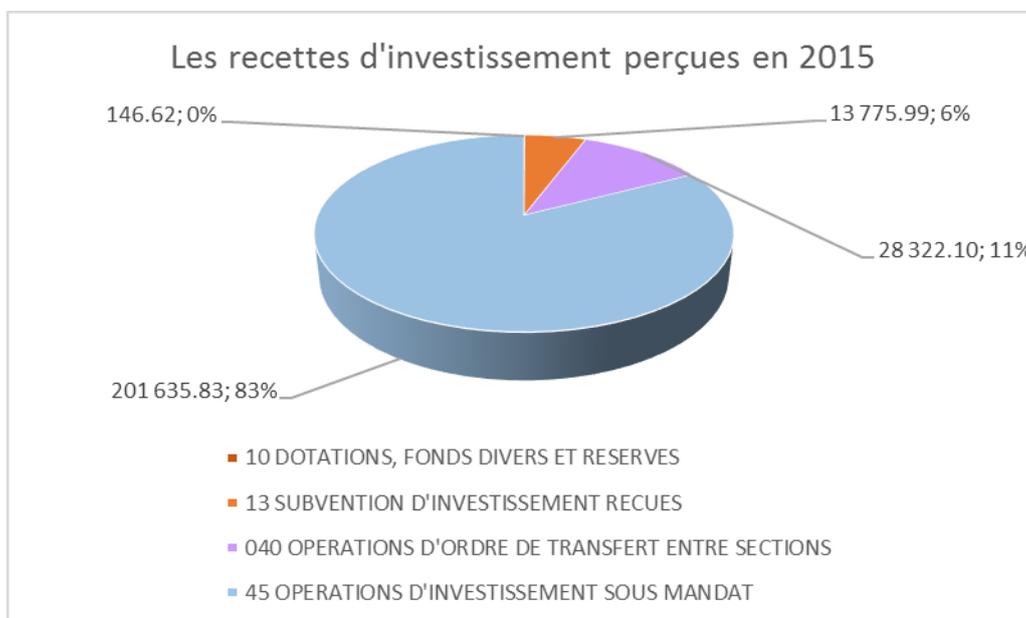
Les recettes liées aux opérations sous mandats représentent la majeure partie des recettes d'investissement, soit 83%. Les opérations réalisées sous mandats, en 2015, ont été les travaux



et études menés dans le cadre de la RCE. Les financements proviennent de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des propriétaires, des communes et intercommunalités.

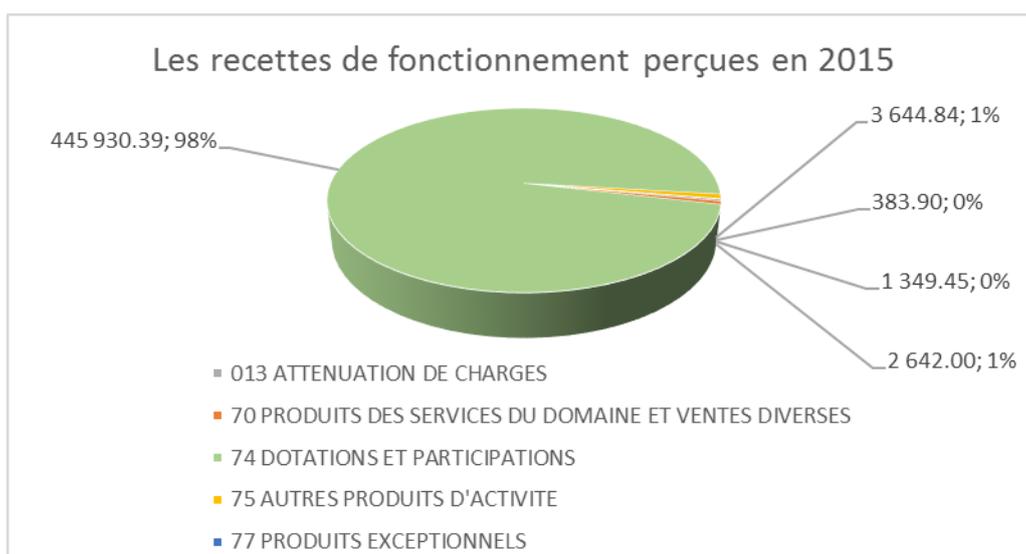
Les opérations d'ordre de transfert entre sections, présentes pour 12% de ces recettes d'investissement comprennent les écritures d'amortissement de l'année et les écritures liées à la répartition des charges du marché de rédaction des documents du SAGE et des travaux dans les locaux de l'Institution.

Enfin, en 2015, l'Institution a soldé ses écritures rectificatives d'amortissement (chapitre 13) pour 6% de ses recettes totales d'investissement.



1.2.2. Les recettes de fonctionnement

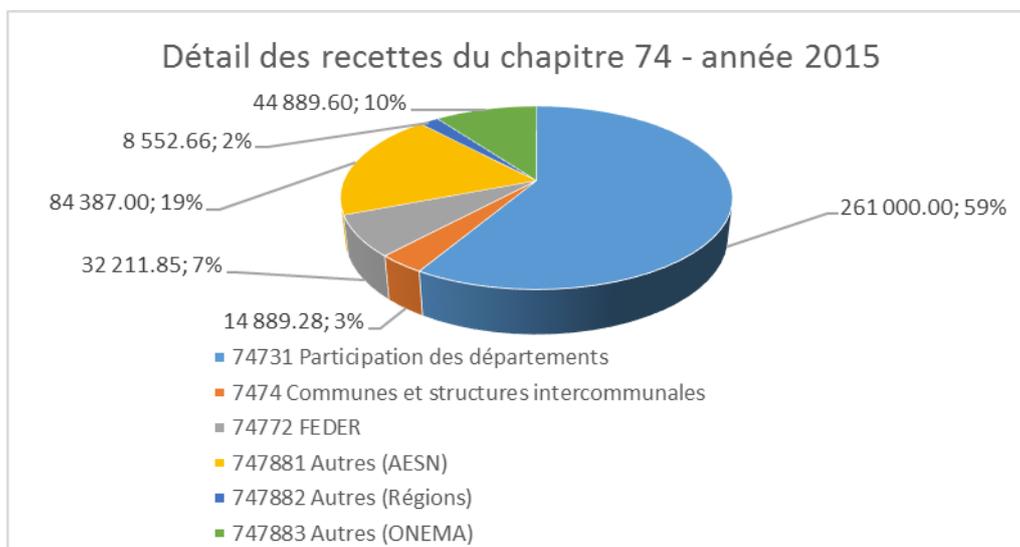
98% des recettes de fonctionnement de 2015 sont des dotations et des participations (chapitre 74).



Les dotations départementales représentent, en 2015, 59% des recettes liées au chapitre 74 (dotations et participations), et près de 59% des recettes totales de fonctionnement de l'Institution.



Les recettes liées aux subventions perçues de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont constatées, quant à elles, à hauteur de 19% du chapitre 74, les financements de l'ONEMA, du FEDER, des communes et intercommunalités et des Régions représentent respectivement 10%, 7%, 3% et 2% de ce chapitre (cf. graphique ci-dessous).





Annexe

Bilan des animations "nature" 2015



BILAN DES ANIMATIONS 2015

Animations " Au fil de la Bresle " sous-traitance CPIE / (EPTB Bresle)

Collège de Gamaches	80	M Rougès	La reproduction des poissons migrateurs	4ème (15)
Collège Maréchal Leclerc de Hauteclocque	80	Mme Lefebvre-Defrocour	Découverte du littoral au Tréport	5ème (20)
Ecole de Meneslies	80	Mme Leclercq	Découverte écologique de la vallée de la Bresle	CE2/CM1/CM2 (24)
Collège de Gamaches	80	M Rougès	Visite de la station salmo du lieu dieu	4ème (15)
Ecole primevère	76	Mme Catherine Delestre	Découverte du littoral au Tréport	MS/GS (45)
Ecole Les Hirondelles	76	Mme Yvenc	poissons migrateurs	CM1/CM2 (23)
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard-Druot	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (22)
Ecole de Nesle Normandeuse	76	Mme Neslin	Découvrons la vie d'un étang	TPS/GS (16)
Ecole de Nesle Normandeuse	76	Mme Neslin	découverte écologique	CP/CE1 (15) CE2/CM2 (20)
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard-Druot	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (40)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis	Découverte écologique de la vallée de la Bresle	CE1/CE2 (48)
Ecole Les Hirondelles	76	Mme Yvenc	Découverte du littoral au Tréport	CE1/CE2 (24)
Ecole Les Hirondelles	76	Mme Yvenc	Découvrons la vie d'un étang	GS/CP (17)
Ecole de Vieux Rouen	76	Mme Papin	Parcourons la Bresle de sa source à son embouchure	CE2/CM1/CM2 (18)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis 6	Découverte du littoral au Tréport	CP (46)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis	Découverte écologique de la vallée de la Bresle	CE1 (48)
Ecole de Gauville	80	Mme Janvier	Parcourons la Bresle de sa source à son embouchure	CM2 (22) CE2/CM1 (24)
Ecole de Vieux Rouen	76	Mme Papin	Découvrons la vie d'un étang	Cycle 1 et 2 (32)
Ecole maternelle P. Brossolette	76	e Gest	Découverte du littoral au Tréport	TPS/PS (23) MS (24)
Ecole de Meneslies	80	Mme Leclercq	Découverte du littoral au Tréport	CE2/CM1/CM2 (24)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis	Les poissons migrateurs	CE2/CM1 (22)
Collège Jean Moulin de Formerie	60	M. Billoir	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5ème (40)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis	Les poissons migrateurs	CM1 (27)
Collège Jean Moulin de Formerie	60	M.Billoir	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5ème (40)
Ecole Brocéliande	76	M. Deparis	Les poissons migrateurs	CM1 (27)
Ecole primevère	76	Mme Delestre	Découverte du littoral au Tréport	PS/MS (26)
Collège de Gamaches	80	M Rougès	Pêche aux invertébrés à Longroy	4ème (15)
9 écoles et 4 collèges				38 animations / 818 élèves
Autres Animations (EPTB Bresle et divers partenaires)				
Public de particuliers	80	M. Désérable	Festival de l'oiseau (ONEMA)	Beauchamps, Bouvaincourt (45)
Collège Maréchal Leclerc de Hauteclocque	80	Mme Lefebvre-Defrocour	Découverte des pelouses calcicoles	6ème (80)
1 collège et Festivaliers				9 animations / 125 personnes
TOTAL				47 animations / 943 personnes





EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Établissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Sœur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Directeur de la publication : Emmanuel MAQUET
Directeur de la rédaction : Jean-Philippe BILLARD
Co-rédacteurs*: Julie LECOMTE, Stéphanie de SAINT GERMAIN, Charles-Edouard MACKELBERG, Pierre-Marie MICHEL et Jean-Philippe BILLARD
*sauf indications contraires

Conception, textes et crédits photos : EPTB Bresle sauf indications contraires
Sources cartographiques : EPTB Bresle sauf indications contraires

IPNS, septembre 2016